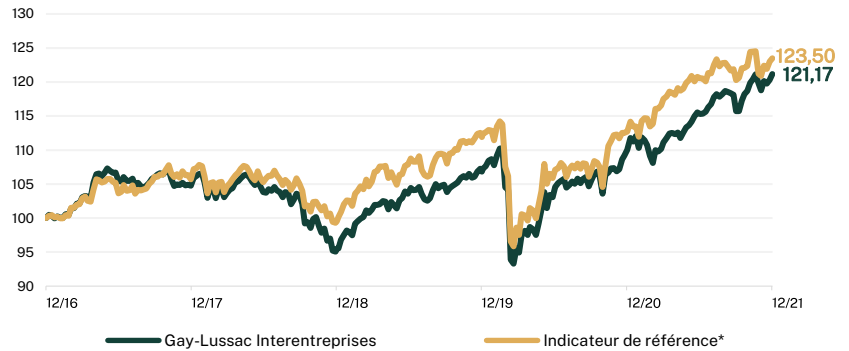


INFORMATIONS GENERALES

Classification	Mixte
Code AMF	990000063939
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2020	2,24% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	3% maximum
Droits de sortie (acquis au FCPE)	Néant
Valeur Liquidative	35,371€
Date de création du FCPE	1995
Actif Net	2 194 272,25 €

Performances et statistiques au 31 décembre 2021



*Indicateur de référence : 50% Euro MTS 3/5 ans + 45% Euro STOXX Net Return + 5% €STER. L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017
FCPE	10,14%	3,00%	11,85%	-8,85%	4,77%
Indice	9,55%	0,72%	12,40%	-5,86%	5,70%

PERFORMANCES CUMULEES

	1M	3M	1 an	3 ans	5 ans
FCPE	1,14%	2,57%	10,14%	26,89%	21,17%
Indice	1,87%	1,32%	9,55%	24,07%	23,50%

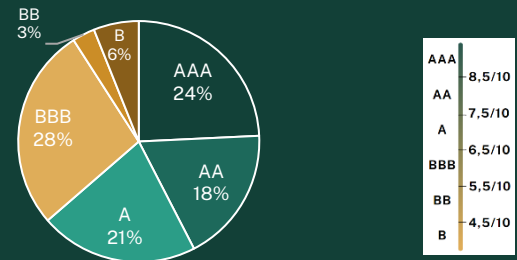
ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

Gay-Lussac Interentreprise	Décembre 2021
Note Environnementale	6,64/10
Note Sociale	5,84/10
Note Gouvernance	6,14/10
Note ESG*	7,20/10

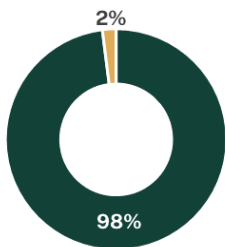
* La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

Taux de couverture : 100% (MSCI)

REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE

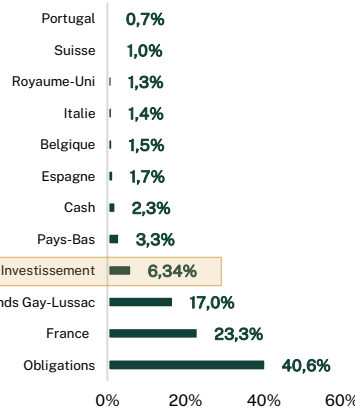


REPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



■ Valeurs mobilières ■ Monétaires/liquidités

REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE

Valeur	Note	% dans le FCPE	Pays
DIAGEO PLC	10	1,31%	Royaume-Uni
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	10	0,74%	Portugal
MICHELIN (CGDE)	10	0,52%	France
ASML HOLDING NV	10	0,48%	Pays-Bas
KONINKLIJKE DSM NV	9,6	1,98%	Pays-Bas

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratégestes, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans. Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

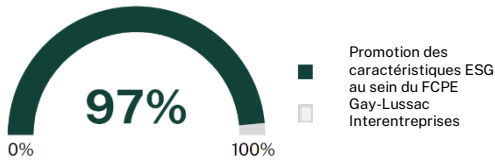
EQUIPE DE GESTION

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Daphné PARANT

EQUIPE COMMERCIALE

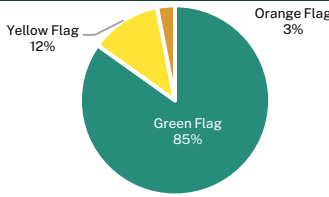
- Lotfi LAHIBA
- Sixtine LEBEAU
- Pierre LAZARSKI

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



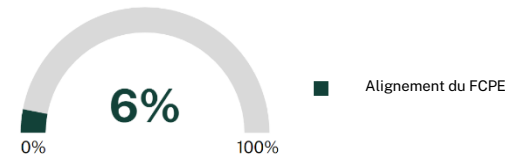
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-joint](#).

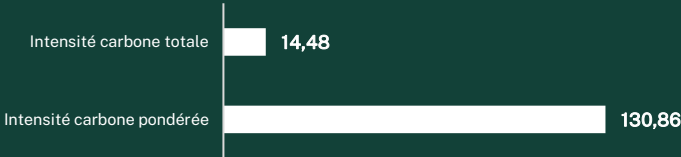
ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 84,9%. Source : MSCI ESG Research.

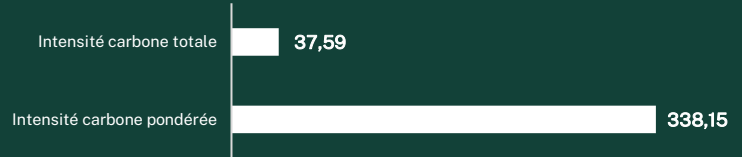
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture : 94%

INTENSITE CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 79%

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
EURONEXT NV	2,11	1,57%
INTERPARFUMS SA	2,17	0,53%
NEURONES	2,19	1,55%
IMCD NV	4,20	0,79%
DASSAULT SYSTEMES SE	4,48	1,04%

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
AIR LIQUIDE SA	1342,24	2,22%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	508,48	0,74%
KONINKLIJKE DSM NV	152,97	1,98%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	142,51	0,28%
CELLNEX TELECOM SA	120,90	1,74%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €
Intensité carbone totale : empreinte carbone (Scope 1+2 ou Scope 3 / M€ CA) des investissements du fonds par rapport à la capitalisation boursière de chaque émetteur.
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.
Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 31/12/21 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

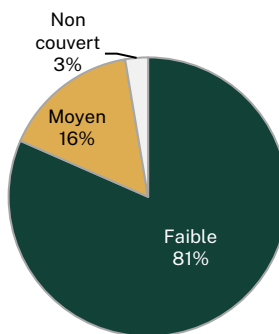
EXPOSITION CHARBON

Entreprise exposée	% d'allocation	Capacité (GW)	Capacité (%)	% du chiffre d'affaires exposé
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	0,74%	1,92 GW	8%	4,7%
Exposition totale du FCPE (pondérée)	0,03%			

EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

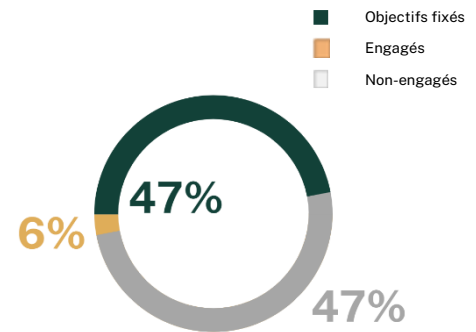
Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCPE	% de chiffre d'affaires exposé
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	0,28%	100%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	0,74%	12%
Exposition totale du FCPE (pondérée)	0,37%	

BIODIVERSITE : EXPOSITION AUX ECO-SYSTEMES FRAGILES



L'indicateur Biodiversité illustre la manière dont les investissements du fonds impactent la biodiversité (Impact **Faible, Moyen, Fort**) notamment liée à leur exposition à des écosystèmes fragiles. Calcul des pourcentages en absolu (non pondéré). Source : MSCI ESG Research.

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

